



COMPTE-RENDU

REUNION PREPARATION COPIL PAPI TET – 26 JUIN 2015

Nom du représentant	Entité
M. Pierre MAURY	Président du SMBVT / Président du SMBC
M. Jean-Paul BILLES	4 ^{ème} vice-président du SMBVT / PMCA
M. Roger MAJORAL	3 ^{ème} vice-président du SMBVT / SMBC
M. Alphonse PUIG	Secrétaire du SMBVT / SMBC
M. Jean-Claude BAUZIL	Délégué Adjoint aux travaux du SMBVT PMCA
M. Fabrice CAROL	Syndicat mixte du bassin versant de la Têt
M. David RIPOLL	Syndicat mixte du bassin versant de la Têt
M. Xavier AERTS	DDTM66/Direction Eau et Risques
M. Philippe ORIGNAC	DDTM66/Direction Eau et Risques
M. Emeric CHARRON	Conseil Général des Pyrénées-Orientales Pôle Barrages Hydraulique
M. Georges HERPIN	DREAL LR/PAPI Directive Inondation
Mme Agnès PAILLET	Région LR/
M. Emmanuel LEHMANN	PMCA/Direction Environnement et Eau
M. Jean-Baptiste LABAU	C.C. Roussillon Conflent
M. David THOMAS	SMATA
M. Olivier BAILLES	DDTM66/SER/PR

Excusés : Mlle Annabelle BRUNET – Mme Marie-Christine GRAU - MM. Henri SENTENAC - Francis CLIQUE – Daniel RIBERE – Robert VILA – Roger PAILLES – José LLORET – Richard PULY-BELLI – Alain DOMENECH – Robert OLIVE – Jérôme DUBOST – David CASENOVE – Stéphane PENDARIES – David RANFAING

Introduction

➤ *Pierre MAURY – Président du SMBVT*

- Le programme du PAPI Têt arrive à mi-parcours ;
- En conséquence, le SMBVT souhaite présenter l'état d'avancement du programme d'actions et des projets à venir au Comité de Pilotage ;
- De plus, le désengagement du FEDER sur certains postes liés au renouvellement du programme entraîne une modification du tableau financier. C'est notamment le cas du poste de chargé de mission du PAPI Têt dont le financement à hauteur de 40% sera dorénavant assuré par l'Etat et non le FEDER ;
- Ces modifications sont soumises à l'avis du COPIL PAPI ;
- C'est aussi l'occasion pour l'Etat de présenter les dernières exigences ministérielles en matière d'instruction des opérations aidées par les dispositifs PAPI et PSR ainsi que les évolutions de la réglementation par la mise en œuvre de la Directive Inondation.

Bilan à mi-parcours du PAPI Têt : Présentation des actions réalisées, en cours et à venir par le SMBVT représentant les maîtrises d'ouvrage (SMATA, PMCA, SMBC, etc.)

➤ *Fabrice CAROL – Directeur du SMBVT*

- La création du SMBVT est liée à la volonté des élus de se doter d'un PAPI sur le territoire ;
- Le PAPI Têt labellisé en décembre 2012 et signé le 12 juillet 2013 en Préfecture respecte le cahier des charges dit "PAPI 2" ;
- 31 actions sont réparties sur 7 axes de travail sur la période 2013 -2017 ;
- Budget inscrit au PAPI de 14 905 000 € HT.

➤ *David RIPOLL – Chargé de mission PAPI (Cf. rapport activité + site internet)*

- Axe 1 – Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
 - 30 repères de crue posés en régie par le SMBVT à Torreilles, Perpignan, Villefranche-de-Conflent, Thuir, Vernet-les-Bains, Corneilla-la-Rivière, Nyer, Millas, Corbère, Pézilla-la-Rivière, Villeneuve-la-Rivière, Ste-Marie-la-Mer, etc.
 - Objectif : sensibiliser la population par l'entretien de la mémoire du risque ;
 - Opération financée à 80% ;
 - La communication a été privilégiée autour de la pose des repères (Articles dans l'Indépendant, inauguration avec les élus et des scolaires).
 - Action de communication du SMBVT
 - Création du site internet www.bassintet.fr ;
 - Création d'une plaquette sur les missions du SMBVT dont PAPI + création d'une plaquette thématique en lien avec le contrat de rivière comportant un volet sur le risque inondation ;
 - Création d'une exposition itinérante mise à la disposition des communes dont deux panneaux consacrés au risque inondation.

- 2 Journées techniques de formation des élus et agents ont été organisées par le SMBVT les 28 avril et 7 mai 2015 sur le thème de la vigilance météorologique dans la gestion de crise (Plan Communal de Sauvegarde (PCS), consignes écrites, etc.)
 - Le thème choisi fait suite aux retours d'expérience de l'épisode pluvieux des 29 et 30 novembre 2014 ;
 - L'objectif étant d'informer les communes sur l'utilisation des outils et des procédures qui aide à l'anticipation des mesures de gestion de crise ;
 - Dans ce cadre, quatre experts : de Météo-France, du Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles (SIDPC), du Service de Prévision des Crues (SPC) et de Prédiction Services sont intervenus pour présenter leurs missions et les outils d'aide à la gestion de crise qu'ils développent ;
 - 80 participants (élus, techniciens, etc.) ont été réunis sur les deux journées.
- Axe 2 – Surveillance, prévision des crues et des inondations
 - Mise en place d'outils pour la définition de seuils d'alerte d'inondation sur les zones non surveillées par le SPC.
 - Le SMATA met en œuvre un système de surveillance du barrage de la Courragade en période de crue (en cours) ;
 - Le SMBVT répond à la consultation du SPC et du SCHAPI pour étendre leur service d'avertissement pour les crues soudaines.

Discussions :

- E. CHARRON informe que le Département a procédé à l'installation de caméras de vidéo surveillance sur l'Agly afin de suivre l'évolution des hauteurs d'eau plus efficacement ;
- E. LEHMANN informe que le syndicat du Réart souhaite développer cet outil pour observer leurs échelles de crue en tout temps ;
- A. PUIG estime qu'un système comparable sur le BV Têt peut s'avérer utile à la gestion de crise ;
- G. HERPIN informe que les caméras ont été utilisées comme outils de retour d'expérience lors des derniers événements sur Montpellier.
- Axe 3 – Alerte et gestion de crise
 - SMBVT : Groupement de commandes marché PCS + DICRIM
 - A rassemblé 46 communes du BV Têt ;
 - A permis de respecter les exigences réglementaires ;
 - 84% de financement (FEDER, Etat, Département, Région) ;
 - A favoriser une réflexion de gestion de crise inter communale ;
 - 80 000 DICRIM ont été édités selon une charte graphique commune au bassin.
 - SMBVT : Etude de fonctionnement des canaux de la plaine en cas de crise (en cours)
 - Objectif : Etat des lieux des ouvrages (canaux, vannes, etc.) et diagnostic du fonctionnement en temps de pluie ;
 - Sécuriser et optimiser la gestion en temps de pluie ;
 - Travail réalisé en régie à ce stade avec l'aide d'un stagiaire.

- Axe 4 – Prise en compte du risque dans l'urbanisme
 - SMATA : Opération de Schéma d'aménagement hydraulique des bassins versant du grand vivier, de la basse de Bompas et du ruisseau de Villelongue
 - Le programme de travaux s'oriente sur une rétention à l'amont de Bompas ainsi qu'un ouvrage de contournement au sud pour les crues fréquentes ;
 - Le bureau d'étude étudie également l'impact d'aménagements au niveau du nœud Roig. Au regard de l'analyse coûts-bénéfices, des mesures de réduction de la vulnérabilité sont envisagées ;
 - SMBVT : Missions d'assistance technique :
 - Schéma d'aménagement hydraulique de Corbère/Corbère-les-Cabanes (en cours) ;
 - Schéma d'aménagement hydraulique de Corneilla-la-Rivière (en cours) ;
 - Schéma d'aménagement pluvial de Thuir (en cours).

Discussions :

- M. BILLES demande quel est l'objet de ces études ?
 - > D. RIPOLL : ce sont des études à l'échelle de la commune ou du bassin versant intercommunal avec pour objectifs d'étudier finement le risque d'inondation dont le ruissellement pluvial, de prendre en compte la problématique de l'urbanisation et de produire un schéma de travaux compatible avec les exigences du PAPI ;
 - X. AERTS estime que les schémas pluviaux sont très importants mais ne sont pas encore assez développés dans le département.

- Axe 5 – Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
 - SMBVT : 30 diagnostics réalisés en régie dans le cadre d'un projet pilote de réduction de la vulnérabilité à Sainte-Marie-la-Mer et Perpignan.

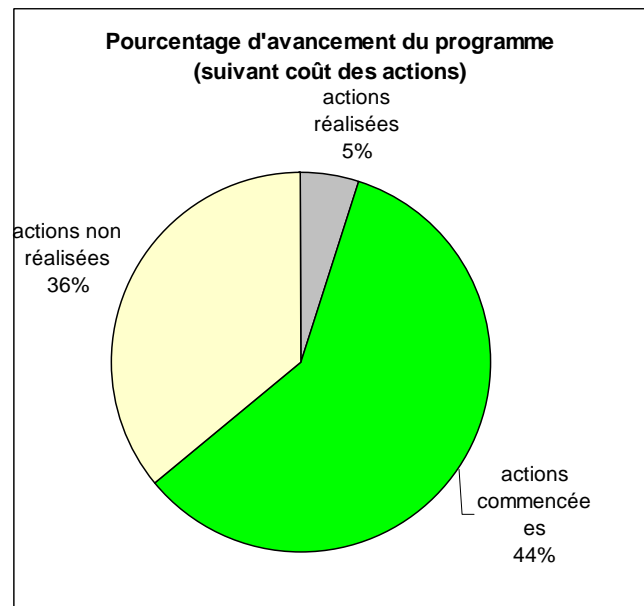
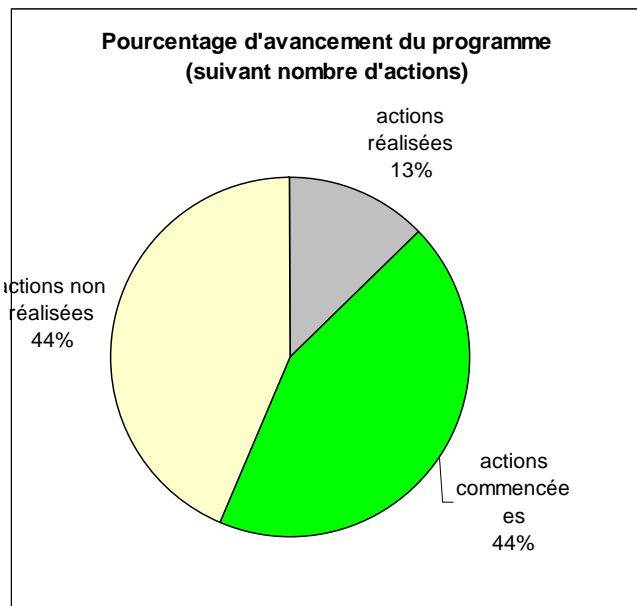
- Axe 6 – Ralentissement des écoulements
 - SMBVT : Etude de plan pluriannuel d'entretien des berges et de la végétation.
 - SMBC : Opération de Mise Hors d'eau du Village de Canohès par l'agouille d'en Jassal et le ravin des Roumanis
 - Le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau est en cours d'instruction.

- Axe 7 – Gestion des ouvrages de protection hydrauliques existants
 - SMBVT / ASCO riveraines / Com. com. Roussillon-Conflent : Sécurisation des digues du Boulès et schéma d'aménagement hydraulique (en cours)
 - SMBVT coordonateur du groupement de commandes ;
 - Volet 1 : Maitrise d'ouvrage par les ASCO avec pour objectif de répondre aux exigences réglementaires relatives au classement des ouvrages endigués du Boulès ;

- Volet 2 : maîtrise d'ouvrage de la CC Roussillon-Conflent avec pour objectif de produire un programme de travaux de protection des enjeux du bassin versant du Boulès.
- PMCA : PSR > Protection de Canet-en-Roussillon contre les crues de la Têt (en cours)

Perspectives

- Projet d'observatoire départemental des risques en partenariat SMBVT + SMBVR + AURCA avec pour objectifs de :
 - Mutualiser les moyens techniques et humains sur un territoire cohérent (échelle du TRI Perpignan-Saint-Cyprien) ;
 - Améliorer la connaissance, la mutualiser et la partager ;
 - Renforcer les liens et améliorer l'articulation entre les politiques de prévention des risques et les politiques d'aménagement du territoire ;
 - Assurer un suivi et évaluer les actions portées par les PAPI.
- Plan pluriannuel de sensibilisation des scolaires + développement d'un jeu éducatif sur le risque inondation du BV Têt ;
- Nouveau groupement de commandes pour PCS + DICRIM ;
- Réduction vulnérabilité en lien avec les prescriptions du PPR Têt moyenne ? Animation thématique des exploitants d'infrastructures de réseaux sensibles ?
- Bilan de l'avancement du programme



- Présentation du tableau financier mis à jour pour la période 2016 – 2017 et soumis au vote des membres du COPIL

Axe	Tableau 2013 - 2015	Nouveau tableau 2016 - 2017	Evolution	
Axe 0	160 000	176 000	+ 16 000	+ 10%
Axe 1	943 000	851 800	- 91 200	- 10%
Axe 2	350 000	350 000	0	0%
Axe 3	547 000	305 000	- 242 000	- 44%
Axe 4	2 620 000	2 670 000	+ 50 000	+ 2%
Axe 5	280 000	280 000	0	0%
Axe 6	3 010 000	3 010 000	0	0%
Axe 7	6 995 000	6 995 000	0	0%
Total	14 905 000	14 637 800	- 267 200	- 2%

- Conclusion :
 - L'économie du projet n'est pas remise en cause ;
 - Le COPIL émet un avis favorable ;
 - Néanmoins, nécessité de soumettre les modifications à l'avis de la DGPR (Etat) qui réalise le suivi administratif et financier des PAPI ;
 - Certains axes du PAPI sont, à ce jour, sous consommés. Parmi les actions identifiées :
 - Etude hydraulique et schéma d'aménagement de travaux (éligible à 80% d'aides) ;
 - Etude de schéma pluvial (éligible à 50% d'aides) ;
 - Système de surveillance et de suivi des hauteurs d'eau en rivière (jusqu'à 80% d'aides) ;
 - Diagnostic, visite technique, étude de dangers des ouvrages de protection hydraulique (digues et barrages) (jusqu'à 80% d'aides).

Présentation des points sur les dernières exigences ministérielles en matière d'instruction et de solde des opérations aidées par l'Etat

➤ *Xavier AERTS - Chef du service de l'eau et des risques - DDTM*

- Références actuelles :
 - Cahier des charges PAPI de 2011 ;
 - Circulaire PAPI et PSR de mai 2011 ;
- Nouveautés :
 - Cahier des charges AMC publiée en juillet 2014 (à vocation à remplacer l'ACB) ;
 - Instruction du gouvernement du 14 janvier 2015, conditionne nouveaux projets à information préventive (PCS, DICRIM, repères crue, etc.) ;
- A venir :
 - Nouveau cahier des charges PAPI 2017.

Rappel des principes de labellisation du PSR par la DREAL et point sur le PSR de Canet par la maîtrise d'ouvrage

➤ *Georges HERPIN – Chargé de mission Coordination PAPI-PSR – DREAL*

- Définition des éléments demandés dans les dossiers en vue d'une demande de labellisation PSR
 - Identification de la zone protégée (ou à protéger, dans le cas d'un nouvel ouvrage) ;
 - Identification de l'ensemble des ouvrages constituant le système de protection ;
 - Identification du/des maître(s) d'ouvrage et le cas échéant d'un maître d'ouvrage « coordonnateur » ;
 - Classement de l'ouvrage (arrêté préfectoral) ;
 - Identification des enjeux de la zone à protéger et diagnostic de l'ouvrage ;
 - Analyse de la vulnérabilité de l'ouvrage ;

- Etude de dangers ;
- Niveau(x) de protection (réel et/ou envisagé à l'issue du PAPI) ;
- Analyse coût bénéfice ;
- Etat d'avancement du PPR ;
- La procédure de labellisation est définie dans la présentation Powerpoint à télécharger sur www.bassintet.fr

➤ *Emmanuel LEHMANN - Gestion des Dignes – PMCA*

- Opération de Protection de Canet-en-Roussillon contre les crues de la Têt
 - Aménagements complémentaires dans le cadre de la protection de Canet en Roussillon d'ouvrages de transparence sur le remblai routier de la RD81 ;
 - Projet validé par l'arrêté préfectoral n°4107/2005 du 27 octobre 2007 ;
 - Montant estimatif du projet : 6,2 millions € inscrits au PAPI ;
 - Les études de maîtrise d'œuvre sont en cours ainsi que les études de dangers pour le dépôt du PSR prévu pour cet été ;
 - Les premiers travaux sont envisagés pour octobre 2018 compte-tenu de la complexité du dossier ICPE carrière nécessaire à l'extraction des matériaux au droit du futur chenal vert.

Suite du PAPI après 2017, appel à projets nouvelles actions et mise en œuvre de la Directive Inondation sur le TRI Perpignan-Saint-Cyprien

➤ *Philippe ORIGNAC*

- Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) :
 - Il s'inscrit dans le cadre de la Directive Inondation et sera approuvé par le préfet coordonnateur de bassin en fin d'année ;
 - Il n'est pas directement opposable aux tiers ;
 - Mais opposable à toutes décisions administratives du domaine de l'eau ;
 - Les SCOT et PLU doivent être rendu compatibles dans un délai de 3 ans ;
 - PPR compatibles dans un délai de 3 ans ;
 - Arrête 4 SLGRI dans les PO.
- 3 grands objectifs en réponse à la stratégie nationale
 - Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation ;
 - Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques ;
 - Améliorer la résilience des territoires exposés.
- 2 grands objectifs transversaux :
 - Organiser les acteurs et les compétences ;
 - Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation.
- Les étapes à venir :

- Elaboration des SLGRI par les syndicats de bassin versant avec l'appui des services de l'Etat (DDTM et SIDPC) ;
 - Les PAPI contribueront à cette mise en œuvre ;
 - Coordination inter-SLGRI assurée en CDRNM en liaison avec le CDE ;
 - Désignation des parties prenantes par arrêté du préfet de département ;
 - Approbation des SLGRI par arrêté du préfet de département avant fin 2016.
- Recensement des projets à venir par le SMBVT pour préparer la mise en œuvre du prochain programme.